

Département de la  
Haute-LoireArrondissement  
D'YSSINGEAUXCommunauté de  
Communes  
LOIRE SEMENEBUREAU DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES « LOIRE SEMENE »

REUNION DU 28/02/2023

DECISION N° 20230228\_B\_025

Etaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL  
Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX,  
Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS,  
Christine BONNEFOY, Martine GINET

Etait excusée représentée : Nathalie JOLIVET : Pouvoir à  
Claude VIAL

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10  
alinéas 3 et 4,

**VU** la délibération n° 20221213\_D\_153 du Conseil Communautaire du  
13 décembre 2022 portant sur les délégations du Conseil  
Communautaire au Bureau et au Président,

**Commission : Développement Economique :**  
**Objet Hôtel d'Entreprises de Saint Just Malmont : Renouvellement de la convention  
d'occupation précaire (bail) à passer avec la Société ROUSSON**

Le Bureau,

N° 20230228\_B\_025

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément  
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve le renouvellement de la convention d'occupation précaire  
(bail) à la Pépinière d'entreprises de St Just Malmont à passer avec la  
Société ROUSSON, dont le siège est Hôtel d'entreprises ZA La Font du  
Loup à St Just Malmont (43240), aux conditions suivantes :
  - Module : 4 de 16,5 m<sup>2</sup> et 5 de 60,56 m<sup>2</sup> soit 77,06 m<sup>2</sup>
  - Durée : 12 mois
  - Loyer mensuel chargé : 772.36 € HT
  - Charges mensuelles : 231,18 €
  - Prise d'effet : 02 mars 2023 jusqu'au 29 février 2024  
(Révision du loyer : le 1er janvier de chaque année selon l'Indice des  
Loyers des Activités Tertiaires (ILAT) du 3° trimestre de l'exercice  
précédent).
- et autorise le Président à signer ledit avenant

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou Sous-Préfecture  
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 28 février 2023

Le Président,



Frédéric GIRODET